



## Reconnaitre un handicap empechant son metier

Par **geoandjo**, le **20/01/2015** à **16:47**

Bonjour,

une **malformation au pousse drot** , qui etait moins prononcee et acceptable, en debut de carriere ( Profession paysagiste: taille, helagage, tontes, manutention, etc !) Mais apres 15 ans d'activitee en entreprise, puis en statu auto entrepreneur ( donc de caisse ratachee a l'agriculture ) la deformation du pousse s'etant accentuee, il n'est plus possible de s'en servire pout tenir les Outils ( taille haie de lame de 70 cm, avec travaille en porte a faux ! par exemple!) Car la main se deforme, pour assurrer le maintient de l'outils, ce qui provoquant la torsion du bras du torse, et au final provoque des problemes de dos de cervicales et a la suit de la colonne vetebrale jus que au bassin , tout cela se vrillant par les efforts engendrés pour compenser l'absence de maintient du pouce, le resultat est un deplacement des vertebres en differents endroits, avec blocage du dos ( on marche plié en deux ! )**apres une campagne de taille de haies!**Dans ce statut particulier, comment faire reconnaitre ce handicap, devenant majeur, **car il entraine l'abandon de cette profession, a moyen terme!**  
merci et saluttion

Par **moisse**, le **20/01/2015** à **19:18**

Il faut demander la reconnaissance d'une maladie professionnelle auprès de la M.S.A.  
Faites vous aider par votre médecin traitant.

Par **moisse**, le **20/01/2015** à **19:18**

Il faut demander la reconnaissance d'une maladie professionnelle auprès de la M.S.A.  
Faites vous aider par votre médecin traitant.